

Décision 2024/30



Résiliation de la convention d'occupation du domaine public au profit de la SAS A4C INGENIERIE

Par délibération n°2017/117 du 26 octobre 2017, le bâtiment dénommé « Pôle d'entreprise CA2C », RD 643 rue Victor Watremez -ZA le bout des dix-neuf, à Beauvois-en-Cambrésis, a été intégré au domaine public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CA2C continue d'accueillir les entreprises en création ou en voie de développement, porteuses de projets économiques ayant pour objectif principal, la création d'emplois.

Un régime d'occupation domaniale, a été établi à l'égard des entreprises souhaitant y exercer leurs activités.

L'entreprise A4C INGENIERIE, 949 068 118, représentée par Monsieur TRUONG Éric, dont le siège social est situé 1 rue de Troisvilles à Caudry, spécialisée dans les services de bureaux d'études (conseils, études et ingénierie technique) occupe depuis le 28 février 2024 un espace de travail d'une superficie de 2 x 60 m² au sein du bâtiment communautaire de Beauvois en Cambrésis.

Depuis cette date, aucun loyer n'a été payé.

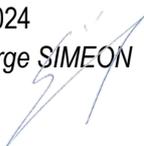
Après mise en demeure de payer la somme due dans un délai de 15 jours par courrier remis en main propre au représentant en date du 11 juillet 2024,

Après constat de non-régularisation dans le délai fixé de 15 jours,

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, notamment sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :*

DÉCIDE

De convenir de la résiliation de la convention d'occupation, des locaux LT1 et LT3 du bâtiment « Pôle d'entreprises CA2C » de Beauvois-en-Cambrésis, au profit de la SAS A4C INGENIERIE, effective au 11 Août 2024, soit après un délai de 30 jours après la mise en demeure de régularisation.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 01/08/2024 Publication le 01/08/2024 Vu, Le Président – Serge SIMEON 	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 01/08/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON  
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_30
Objet :	Décision N°2024/30 - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public au profit de la SAS A4C INGENIERIE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200030633-20240801-DEC2024_30-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240801-DEC2024_30-AR-1-1_0.xml	text/xml	937 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2024.30.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20240801-DEC2024_30-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	155.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 août 2024 à 10h42min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 août 2024 à 10h42min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 août 2024 à 10h43min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 août 2024 à 10h43min11s	Reçu par le MI le 2024-08-01